



Communiqué de presse

insieme dit NON à la modification de l'art. 119 de la Constitution fédérale - parce que le bonheur ne peut pas être dépisté.

Berne, le 17 mars 2015

La sélection ciblée en éprouvette contraint à établir une distinction entre les vies dignes d'être vécues et celles qui ne le seraient pas. insieme refuse de soutenir une pareille distinction et recommande, par conséquent, de dire NON le 14 juin pour rejeter la modification de la Constitution.

Le 14 juin prochain, le peuple suisse votera sur la modification de l'art. 119 de la Constitution fédérale. Cette modification représente la condition préalable pour introduire le diagnostic préimplantatoire (DPI) en Suisse.

Le DPI servirait à analyser tous les embryons encore en éprouvette, afin de dépister des caractéristiques génétiques et chromosomiques (comme les trisomies) et de sélectionner les embryons sur la base de ces résultats. Le DPI intervient certes uniquement comme test prénatal dans le cadre de la procréation médicalement assistée. Il n'empêche : la quête de l'enfant parfait devient une obsession. Le cercle des caractéristiques génétiques considérées comme acceptables se restreint encore plus. Vivre avec un handicap paraît de plus en plus évitable. Les parents en devenir sont mis sous pression pour renoncer à mettre au monde un enfant porteur d'une particularité génétique. Cela met en danger la liberté d'accepter chaque enfant tel qu'il est. Il n'est pas possible de tester in vitro, si un embryon deviendra une personne heureuse ou non.

Si le peuple accepte la modification de la Constitution, la loi sur la procréation médicalement assistée (LPMA) entrera en vigueur. La loi prévue ne comporte aucun garde-fou contre la sélection pour éliminer les handicaps. Seule la faisabilité déterminera l'autorisation d'une méthode. Cette évolution va trop loin pour insieme ! Des garde-fous à une sélection ciblée de caractéristiques chromosomiques (dépistages chromosomiques) s'imposent déjà dans la Constitution.

Renseignements : Christa Schönbächler, co-directrice, 031 300 50 20 ; 078 936 27 24.

En savoir plus : www.insieme.ch/fr/engagement-politique/les-examens-de-depistage-precoce/

insieme - ensemble avec et pour les personnes mentalement handicapées

Depuis 55 ans, **insieme** Suisse s'engage pour les intérêts des personnes mentalement handicapées et de leurs parents : **insieme** s'investit en faveur d'un cadre général permettant aux personnes porteuses d'un handicap mental de mener, autant que possible, une vie autonome en tant que membres à part entière de la société. **insieme** informe et sensibilise le grand public et propose des offres de formation continue, de loisir et d'encouragement dans toute la Suisse.

insieme compte 8'200 membres individuels actifs, réunis au sein de 51 sous-organisations dans toute la Suisse.